

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1148/S.M.I

Objet:

Déplacements Dr DEBEIR.-

Reçu le 14/4/49
N° 450/S.M.

Transmis copie pour information à Monsieur

l'Administrateur Chef du Territoire d'ASTRIDA,
en le priant d'en aviser le public de son Territoire.-

Kigali, le 12 avril 1949.

Pour le Résident du Ruanda en inspection,
Le Résident-Adjoint, DESSAINT,

ASTRIDA



13348

DeSaint

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

SERVICE DE L'HYGIENE.

N° 697/D.

Usumbura, le 7 avril 1949.-

Objet:

Déplacements Dr DEBEIR.-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous communiquer le programme
des déplacements de Monsieur le Docteur DEBEIR, Médecin Ophtalmologue:

Kitega : du 25 avril au 7 mai
Astrida : du 8 mai au 21 mai
Bukavu : du 5 au 19 juin
Kigali : du 3 au 16 juillet
Kisenyi : du 17 au 31 juillet
Albertville : du 18 au 30 septembre.

A cette occasion je vous rappelle que les
malades sont tenus de loger à l'hôpital européen s'il y a place et
que le gouvernement ne garantit pas le logement aux membres de leurs
familles qui les accompagnent s'ils ne sont pas eux-mêmes justicia-
bles de soins médicaux dentaires ou oculaires.

Le refus de loger à l'hôpital, s'il y a place,
entraîne ipso facto la perte du droit au logement à l'hôtel et à
l'indemnité de restaurant.-

Le Médecin Provincial du Ruanda-Urundi,
(sé) Dr M. BAUDART.-

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-

Astrida, le 19 avril 1949.-

A V I S

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public ce qui suit :

1° Monsieur Willens, licencié en sciences dentaires au service de la Colonie, recevra à Astrida, du jeudi 9 mai au mercredi 25 mai inclus, les personnes ayant besoin de soins dentaires.

2° Monsieur le Docteur Debeir, Médecin Ophthalmologue, sera à Astrida du 8 mai au 21 mai prochain .-

L'Administrateur Territorial Assistant,

J. HERMAN,

